

## Conditions générales de location Château Lapeyrouse

- Conditions générales Château de Lapeyrouse : les présentes conditions générales concernent la location d'espace(s), de matériel et/ou d'installations du Château de Lapeyrouse, ci-après dénommé Lapeyrouse.
- Bailleur château Lapeyrouse : WDCVG B.V., Kromwijkdreef 11, 1108 JA Amsterdam
- Locataire : la personne avec laquelle Lapeyrouse conclut un contrat de location.
- Contrat de location : un contrat conclu entre Lapeyrouse et le locataire pour la location d'espace(s) (extérieur(s)), de matériel et/ou d'installations appartenant à Lapeyrouse.

### 1. Applicabilité des conditions générales de location

1. En concluant un accord, le locataire accepte les présentes conditions générales de location de Lapeyrouse.
2. La dernière version sera toujours publiée sur notre site web.

### 2. Location/Options

1. Une option sur le château de Lapeyrouse est sans engagement et valable pour un maximum de 14 jours. L'option expire automatiquement si aucun contrat de location n'est conclu pendant cette période.
2. Un contrat de location est établi après confirmation écrite par e-mail ou signature du contrat de location par le locataire et Lapeyrouse.
3. La réservation concerne les 9 appartements du Château Lapeyrouse et les installations décrites sur le site web.
4. Le locataire doit respecter l'heure de début et de fin fixée.
5. Les souhaits concernant l'ameublement, la décoration ou les activités susceptibles de causer des nuisances (sonores) doivent toujours être approuvés au préalable par le bailleur.

### 3. Modification ou annulation

1. Après la conclusion d'un contrat de location, le locataire ne peut modifier ou annuler le contrat que par écrit.
2. Le locataire peut annuler gratuitement la date de la location mentionnée dans le contrat de location jusqu'à 14 semaines avant la date convenue. Le remboursement du loyer sera déduit avec € 150 pour des coûts administratives.
  - Si le délai est inférieur à 14 semaines avant la date convenue, 50 % du loyer sera facturé.
  - En cas d'annulation moins d'un mois avant la date de la location, 100 % des frais de location seront facturés.

#### **4. Utilisation d'espace loué**

1. Le locataire doit suivre les instructions du gestionnaire de Lapeyrouse concernant l'utilisation du ou des espaces loués.
2. Le locataire doit respecter le nombre maximum de personnes autorisé par Lapeyrouse (38 pour la nuit, max 60 personnes durant la journée).
3. Le locataire doit veiller à ce qu'aucun dommage ne soit causé au bâtiment et aux objets présents dans le bâtiment, ainsi qu'à l'espace extérieur.
4. Le locataire doit laisser les appartements, cuisine, cour et jardin dans le même état que celui dans lequel il les a trouvés. Il est interdit de jeter des confettis, du riz, de la serpentine, etc., sauf si cela a été discuté à l'avance et consigné par écrit.
5. Il est interdit d'allumer des feux d'artifice.
6. Lapeyrouse a le droit de faire réparer aux frais du locataire tout dommage qu'elle constate dans les espaces loués et aux biens qui y sont contenus, dans la mesure où le dommage s'est produit au moment de l'utilisation par le locataire du(des) espace(s) en question ou y est directement lié.
7. En ce qui concerne le niveau sonore dans les différents espaces (extérieurs), il ne doit pas y avoir de nuisance pour les riverains et musique est interdit après 23.00 heures.
8. Le locataire doit veiller à ce que l'allée soit dégagée afin que les services d'urgence et de secours puissent y accéder librement à tout moment.
9. Il est interdit de garer des voitures hors du parking.

#### **5. Restauration**

1. Toute restauration doit être organisée par le locataire lui-même avec, par exemple, une société de restauration. Lapeyrouse peut fournir des suggestions au locataire. Le traiteur peut utiliser la cuisine professionnelle de Lapeyrouse avec son inventaire (pour 60 personnes).

#### **6. Installations techniques**

1. L'utilisation du matériel apporté par le locataire ne peut avoir lieu qu'après consultation et autorisation de Lapeyrouse.
2. Le locataire est responsable de l'installation des équipements apportés.

#### **7. Paiement**

1. Le paiement du loyer doit être effectué en totalité au plus tard 7 jours après la conclusion du contrat de location ou immédiatement si la période de location commence dans un délai de 7 jours.
2. La réservation est définitive après le paiement intégral du loyer convenu.

#### **8. Interdiction de fumer**

1. Il est interdit de fumer à l'intérieur du château.

#### **9. Pets**

1. Les animaux domestiques ne sont pas admis au château de Lapeyrouse.

## **10. Responsabilité**

1. Le locataire déclare qu'il est responsable du château Lapeyrouse pendant la période de location et qu'il est conjointement et solidairement responsable de toutes les obligations liées à ce contrat de location.
2. Le locataire accepte l'entière responsabilité de tous les dommages causés au Château de Lapeyrouse par le locataire ou par ses actes ou omissions, quels qu'ils soient, y compris tout dommage commercial qui pourrait survenir si le château ne peut être loué à d'autres personnes après la période de location en conséquence de faits causés ou omis par le locataire pendant l'utilisation du Château de Lapeyrouse.
3. Le locataire garantit également le bailleur contre les réclamations de tiers pour des dommages ou des blessures causés aux personnes autorisées par le locataire à entrer dans le château et survenant dans ou sur le terrain du château de Lapeyrouse et pendant la période de location.

## **11. Force majeure**

1. Lapeyrouse n'est pas responsable si et dans la mesure où ses engagements ne peuvent être tenus pour cause de force majeure.
2. En cas de force majeure, Lapeyrouse se réserve le droit de suspendre ses obligations et a également le droit de dissoudre la convention en totalité ou en partie, ou d'exiger que le contenu de la convention soit modifié de telle sorte que son exécution reste possible. En aucun cas, Lapeyrouse n'est tenu de payer une amende ou une compensation.

## **12. Dissolution du contrat de location**

1. Une résiliation immédiate du contrat de la part du bailleur est possible si :
  - le non-respect par le locataire des obligations énoncées dans le contrat de location et/ou les conditions générales.
  - le mauvais usage et/ou la nuisance par le locataire (ou les utilisateurs) du bien loué.
  - la fourniture d'informations incorrectes ou le refus de fournir des informations correctes par le locataire à Lapeyrouse.

## **13. Droit applicable en cas de litiges**

1. En cas de litige entre le propriétaire et le locataire, le droit néerlandais s'applique.
2. Les litiges éventuels seront soumis au tribunal compétent du lieu de résidence du propriétaire.